

Etats financiers IFRS de la Société Haffner Energy SA

Exercice intermédiaire clos le 30 septembre 2022

COMPTE DE RESULTAT

En k€	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Chiffre d'affaires	6.2	-	316
Autres produits	6.3	18	9
Achats non-stockés et fournitures	6.4	(99)	(406)
Autres achats et charges externes	6.4	(1 405)	(789)
Charges du personnel	6.5.2	(2 035)	(584)
Amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles et droits d'utilisation	9.	(134)	(115)
Autres produits et charges		(1 587)	(45)
Résultat opérationnel		(5 241)	(1 614)
Produits financiers	7.	-	-
Charges financières	7.	(36)	(38)
Résultat financier net		(36)	(38)
Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)		-	-
Résultat avant impôt		(5 277)	(1 652)
Impôt sur le résultat	8.1	4	(4)
Résultat net de l'exercice		(5 274)	(1 656)
Résultat de la période attribuable aux :			
Propriétaires de la société		(5 274)	(1 656)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action			
Résultat de base par action (en euros)	14.3	(0.12)	(4.56)
Résultat dilué par action (en euros)	14.3	(0.12)	(4.56)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En k€	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Résultat de l'exercice		(5 274)	(1 656)
Autres éléments du résultat global			
Réévaluations du passif au titre des régimes à prestations définies (écarts actuariels)	6.5.3	7	-
Impôt lié		(2)	-
Entreprise mise en équivalence - quote-part des autres éléments du résultat global (écarts actuariels, nets d'impôt)			
Total éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		6	-
Total éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat		-	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôt		-	-
Résultat global de l'exercice		(5 268)	(1 656)
Résultat global de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la société		(5 268)	(1 656)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-

BILAN

En k€	Note	30/09/2022	31/03/2022
Immobilisations incorporelles	9.1	4 821	2 878
Immobilisations corporelles	9.2	249	193
Droits d'utilisation	10.	344	377
Actifs financiers	11.	221	173
Actifs d'impôt différé		19	13
Autres actifs non courants		-	-
Actifs non courants		5 654	3 634
Créance clients	12.	756	654
Actifs sur contrat client courants	12.	-	-
Créances d'impôt courant		-	-
Autres actifs courants	12.	8 751	2 027
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13.	48 814	61 429
Actifs courants		58 322	64 110
Total des actifs		63 976	67 744
		30/09/2022	31/03/2022
Capital social	14.1	4 469	4 469
Primes d'émission	14.1	58 682	58 682
Autres réserves	14.1	23	23
Report à nouveau		-	-
Résultats non distribués		(14 005)	(8 922)
Autres éléments du résultat global		-	-
Subv. d'investissement nettes - non courant		-	-
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		49 170	54 253
Emprunts et dettes financières non courants	17.	3 785	4 671
Dettes de loyers non courantes	10.- 17.	291	266
Passif au titre des régimes à prestations définies	6.5.3.	59	33
Provisions non courantes	15.	3 200	2 277
Autres passifs non courants	16.	680	630
Passifs non courants		8 015	7 878
Emprunts et dettes financières courants	17.	1 626	1 086
Dettes de loyers courantes	10.- 17.	71	129
Dettes fournisseurs	18.	2 217	1 620
Passifs sur contrat client courants (produits différés)		-	-
Provisions courantes	15.	41	59
Autres passifs courants	18.	2 835	2 718
Passifs courants		6 791	5 613
Total des passifs		14 806	13 490
Total des capitaux propres et passifs		63 976	67 744

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En k€	Note	Capital	Primes d'émission	Autres réserves	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Situation au 31 mars 2021								
Incidence des changements de méthode comptable		3 635	190	23	(4 042)	(194)	-	(194)
Résultat net de l'exercice					(1 656)	(1 656)	-	(1 656)
Autres éléments du résultat global de l'exercice					-	-	-	-
Autres mouvements								
Résultat global de l'exercice		-	-	-	(1 656)	(1 656)		(1 656)
Augmentations de capital								
Mouvement sur actions propres								
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		-	-	-	-	-	-	-
Situation au 30 Septembre 2021								
		3 635	190	23	(5 698)	(1 850)	-	(1 850)
Situation au 31 mars 2022								
Incidence des changements de méthode comptable		4 469	58 682	23	(8 921)	54 253	-	54 253
Résultat net de l'exercice					(0)	(0)	-	(0)
Autres éléments du résultat global de l'exercice					(5 274)	(5 274)	-	(5 274)
Paiements fondés sur des actions					6	6	-	6
Résultat global de l'exercice					361	361	-	361
Augmentations de capital		-	-	-	(4 908)	(4 908)		(4 908)
Mouvement sur actions propres					-	-		
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		-	-	-	(176)	(176)	-	(176)
Situation au 30 Septembre 2022								
		4 469	58 682	23	(14 005)	49 170	-	49 170

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En k€	Note	30/09/2022	31/03/2022
Résultat net de l'exercice		(5 273)	(4 807)
<i>Ajustements pour :</i>			
– Amortissement des immobilisations et droits d'utilisation	9.-10.	134	239
– Résultat financier net	7.	36	77
– Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette)		-	-
– Résultat de cession d'immobilisations		18	0
– Impôt sur le résultat	8.	(4)	4
– Charges et produits liés aux paiements en actions		361	
– Autres éléments		951	1 802
Total des ajustements		1 496	2 122
Total marge brute d'autofinancement		(3 777)	(2 685)
<i>Variations des :</i>			
Incidence de la var. des clients & autres débiteurs		(6 826)	(196)
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs		930	2 831
Total des variations		(5 896)	2 635
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		(9 673)	(50)
Impôts payés		(5)	(8)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		(9 678)	(58)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	9.	(2 060)	(865)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Subventions d'investissement	16.	-	-
Augmentation d'actifs financiers	11.	(48)	(32)
Diminution d'actifs financiers		-	1
Intérêts reçus		-	-
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		(2 108)	(896)
Augmentation de capital	14.1	(267)	59 231
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et dettes financières	16.	-	1 000
Remboursement d'emprunts et dettes financières	16.	(526)	(1 107)
Intérêts versés		(36)	(77)
Trésorerie nette liée aux activités de financement		(830)	59 046
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		(12 615)	58 092
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er avril	13.	61 429	3 337
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars	13.	48 814	61 429

1. Description de la Société et de l'activité

Haffner Energy SA (« la Société » ou « Haffner Energy ») est une société française dont le siège social est situé à Vitry-Le-François (51300).

Acteur de la transition énergétique depuis 30 ans, HAFFNER ENERGY conçoit et fournit des technologies et services permettant à ses clients de produire de l'hydrogène vert ainsi que du gaz renouvelable remplaçant le gaz naturel, tout en capturant du carbone via la co-production de biochar. Ses procédés Hynoca® et Synoca®, fondés sur la thermolyse de la biomasse et protégés par 14 familles de brevets, sont commercialisés pour des applications industrielles ou de mobilité.

Haffner Energy opère son activité à travers :

- la recherche, la conception, la construction, la réalisation, la commercialisation d'installations pour la production de gaz renouvelable et d'hydrogène vert à partir de thermolyse de la biomasse;
- l'ensemble des études techniques puis l'installation de machines, d'équipements et de modules complets pour la production de gaz renouvelable et d'hydrogène vert ;
- des services associés, comme la maintenance des équipements vendus et la fourniture de la biomasse.

Les présents états financiers IFRS semestriels comprennent les comptes d'Haffner Energy ainsi que les titres mis en équivalence de l'entreprise associée R-Hynoca détenue à hauteur de 15% au 30 septembre 2022, cette dernière étant sous influence notable d'Haffner Energy.

2. Base de préparation

Les états financiers IFRS de la Société Haffner Energy pour la période de six mois ont été établis sur la base des comptes individuels au 30 septembre 2022 et sont établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telles qu'adoptée par l'Union Européenne et interprétée par l'IFRS *Interpretations Committee* et le *Standard Interpretations Committee*, au 30 septembre 2022.

Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers annuels établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne de l'exercice clos le 31 mars 2022 de la Société.

Concernant le traitement des événements survenus postérieurement aux dates auxquelles les comptes de chacun des exercices présentés ont été établis, les événements survenus entre le 30 septembre 2022 et la date d'arrêté des états financiers IFRS ont été traités conformément à IAS 10 « Evénements postérieurs à la date de clôture ». Ces événements sont décrits dans la Note 4 « Evénements postérieurs à la clôture » qui présente les événements significatifs intervenus sur la période précitée.

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne applicables aux exercices couverts par les comptes.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/>

2.2. Evolution du référentiel comptable

Les nouvelles normes, amendements et interprétations suivants d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 n'ont pas d'impact significatif dans les comptes :

- Modifications d'IAS 16 – Immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue
- Modifications d'IAS 37 – Contrats onéreux : coûts de réalisation d'un contrat
- Modification IFRS 3 – Mise à jour des références au cadre conceptuel
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2018-2020

Par ailleurs, la Société n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations qui seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 ou postérieurement.

Les impacts attendus de ces amendements ne sont pas jugés significatifs.

2.3. Recours à des estimations et aux jugements

En préparant ces états financiers semestriels, la Direction a exercé des jugements et effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la Société et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue, pour tenir compte, le cas échéant, des nouvelles circonstances. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5.1 – Participation mise en équivalence dans des sociétés de projet : détermination du niveau d'influence sur l'entreprise R-Hynoca.
- Note 10 – Durée des contrats de location : déterminer si la Société est raisonnablement certaine d'exercer ses options de prolongation/résiliation.
- Note 14 – Provision pour perte sur contrats déficitaires

Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs sont données dans les notes suivantes :

- Note 6.2 – Chiffre d'affaires : hypothèses relatives à la probabilité de versement de pénalités de sous-performance ou d'encaissement de bonus de sur-performance, et à l'évaluation de la marge à terminaison.
- Note 9.3 – Frais de développement activés : appréciation de leur recouvrabilité.
- Note 10. – Contrat de location : détermination des principales hypothèses, notamment durée de location et taux d'actualisation.
- Note 14. Estimation de la perte sur contrats déficitaires
- Note 12 – Créances clients et autres actifs courants : appréciation de leur recouvrabilité et évaluation de la dépréciation

2.4. Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique.

2.5. Continuité d'exploitation

Les états financiers au 30 septembre 2022 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation pour une période d'au moins 12 mois à partir de la date d'approbation des états financiers.

2.6. Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Il n'y a pas de transaction en monnaie étrangère.

2. Faits significatifs du 1^{er} semestre de l'exercice 2022/2023

3.1. Signature le 31 mai 2022 d'un avenant au contrat R-Hynoca

Haffner Energy a signé le 31 mai 2022 un avenant au contrat R-Hynoca conclu en juillet 2020. Le contrat initial prévoyait l'assemblage et l'installation en 2021 d'un module pilote (phase 1) puis en 2022 de deux modules complémentaires (phase 2) pour une production totale des trois modules de 33 kg d'hydrogène mi-2023. Le prix de vente de la phase 1 s'élevait à 1 536 K€ et celui de la phase 2 à 2 854 K€.

L'avenant acte la fin de la phase 1 et prévoit désormais pour la phase 2 la fourniture à R-Hynoca de deux modules produisant un total de 30 kg d'hydrogène par heure, livrés sur site fin 2023, pour un montant de facturation inchangé à 2 854 K€. Dans l'intervalle, Haffner Energy installera à ses frais un module de nouvelle génération sur lequel des essais seront réalisés jusqu'au 1^{er} trimestre 2023 et achètera à R-Hynoca le module de démonstration de la phase 1 pour 700 K€. Les deux modules de démonstration seront progressivement déplacés sur la future station d'essais et de recherche et développement d'Haffner Energy dont la localisation est en cours d'identification.

Les comptes clos au 31 mars 2022, arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 juin 2022, ont pris en compte l'impact de cet avenant, avec la constatation de l'achèvement de la phase 1, des coûts additionnels de la phase 2 et un engagement hors bilan pour le rachat du démonstrateur.

Sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2022/2023, en lien avec cet avenant :

- Haffner Energy a racheté pour 700 K€ à R-Hynoca le démonstrateur de 1^{ère} génération sur lequel elle continue d'effectuer des tests de mise au point et d'amélioration technologique. Par ailleurs, la société a lancé le développement du module de 2^{nde} génération à installer sur le site du client début 2023. L'ensemble de ces coûts, soit 2 197 K€, a été enregistré en frais de développement.
- Aucune facturation n'a eu lieu, la société se trouvant actuellement dans une situation intermédiaire entre la phase 1 et la phase 2

3.2. Signature le 30 septembre d'un contrat avec Carbonloop

HAFFNER ENERGY a signé avec CARBONLOOP, le 30 septembre 2022, un bon de commande pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'une unité SYNOCA[®]. Cet équipement est destiné à produire du gaz renouvelable pour un site client de CARBONLOOP situé dans les Yvelines (78).

Il s'agit de la première commande signée dans le cadre du Contrat Commercial conclu en octobre 2021 avec l'actionnaire de Carbonloop, la société Kouros SA

- Le montant de cette commande s'inscrit dans l'engagement contractuel d'octobre 2021 définissant le prix des premières commandes. Une perte à terminaison est constatée au 30 septembre 2022.
- Un acompte de 513 K€ HT a été facturé sur ce contrat et son règlement a été imputé sur les 1 500 K€ d'acompte lui-même reçu de la société Kouros SA dans le cadre de l'accord commercial d'octobre 2021.
- Aucun chiffre d'affaires n'a été reconnu au 30 septembre 2022.

3.3. Anticipation de commandes fournisseurs dans un contexte d'approvisionnement tendu

Prenant en compte les tensions actuelles sur la chaîne d'approvisionnement ainsi que le renchérissement des matières premières et de certains composants, Haffner Energy a lancé dès juin 2022 des commandes pour être en mesure à la fois de garantir des délais de livraison raisonnables pour ses clients et de bénéficier d'effets volume sur les contrats signés avec ses fournisseurs. Des acomptes ont été versés pour 6,5 M€ et représentent plus de la moitié de la consommation de trésorerie de 12,6 M€ sur le semestre.

3.4. Retards de livraison de composants fournis par Xebec Adsorption Inc

Dans le cadre de l'anticipation de ses commandes fournisseurs, Haffner Energy a contracté, en juin 2022, un approvisionnement de 8 filtres PSA (*Pressure Swing Adsorption* - Adsorption modulée en pression) auprès de la société canadienne Xebec Adsorption Inc., fournisseur mondial de solutions d'énergies propres. 2,4 millions d'euros d'acomptes ont été versés sur cette commande. Le 29 septembre 2022, Xebec Adsorption Inc a demandé à la Cour supérieure du Québec à être placée sous le régime de protection contre les créanciers (LACC). Depuis cette date, Haffner Energy négocie avec Xebec un accord pour sécuriser les acomptes versés, ayant pour objectif la fourniture par Xebec, au plus tôt, des plans et des principaux composants des PSA, ce qui permettra leur assemblage par des sous-traitants déjà identifiés. Cet accord devrait être signé prochainement. Haffner Energy est confiant quant à l'exécution de cet accord, même si la reprise de ses engagements par le futur repreneur de Xebec ne peut être garantie. Des retards de livraison sont attendus en conséquence.

3.5. Mise en place du partenariat stratégique avec HRS

Haffner Energy a passé, le 28 juin 2022, une commande d'une station de ravitaillement en hydrogène à son partenaire HRS. Cette première réalisation fait entrer le partenariat entre Haffner Energy et HRS, signé en janvier 2022, dans sa phase opérationnelle et permet ainsi d'initier le déploiement commercial d'infrastructures communes.

Un acompte de 156 K€ a été versé sur ce contrat.

3.6. Attribution d'un plan d'actions gratuites et mise en place d'un programme de rachat d'actions

Le Conseil d'Administration en date du 26 avril 2022 a procédé à l'attribution de 290 507 actions gratuites, soit 0,65% du capital social. Le nombre total de bénéficiaires de ces Actions Gratuites, dont l'identité et le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux ont été fixés par le Conseil d'Administration, s'élève à trois personnes, toutes salariés. Aucune Action Gratuite n'a été attribuée à un dirigeant-mandataire social de la Société.

Une charge de 411 K€ relative à ce plan a été comptabilisée dans les comptes semestriels.

Pour couvrir ce programme et dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 8 septembre 2022 (6ème résolution), HAFFNER ENERGY a confié, le 23 septembre 2022, à un prestataire de services d'investissement un mandat portant sur l'acquisition d'un nombre maximum de 290 507 de ses propres actions (0,65% du capital social), sur une période débutant le 23 septembre 2022 et pouvant s'étendre jusqu'au 22 septembre 2023. Le prix des actions acquises dans

le cadre de ce mandat ne pourra pas dépasser la limite de 14 euros par action imposée par l'Assemblée Générale du 8 septembre 2022 (6ème résolution).

Au 30 septembre 2022, 4 673 actions ont été achetées pour un total de 25,7 K€.

3.7. Conflit russo-ukrainien

Le conflit qui oppose la Russie et l'Ukraine depuis le 24 février 2022 a perturbé les chaînes d'approvisionnement et exacerbé les risques d'inflation. Bien que la Société ne soit pas directement exposée sur le territoire ukrainien, ce conflit pourrait avoir des impacts significatifs sur les approvisionnements, les délais et les coûts. Inversement, la nécessité créée par ce conflit d'indépendance énergétique de l'Europe et de décarbonation face à l'envolée des prix de l'électricité et du gaz naturel bénéficie à la technologie de Haffner Energy, qui permet de produire à la fois du gaz renouvelable et de l'hydrogène vert à partir de la biomasse, tout en ne dépendant que très peu du réseau électrique et du coût de l'électricité.

4. Evénements postérieurs à la clôture

4.1. Fixation des critères de rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux et mise en place de plans d'actions attribuées gratuitement au personnel salarié

Le Conseil d'Administration du 27 octobre 2022, sur recommandation de son Comité des Nominations et Rémunérations (« CNR »), a déterminé les critères de la rémunération variable applicables, à compter de l'exercice en cours, aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, Messieurs Philippe Haffner, Président-Directeur Général et Marc Haffner, Directeur Général Délégué en charge de la Technologie.

Conformément aux recommandations du code Middlednext, cette rémunération variable repose sur quatre critères de performance quantitatifs et qualitatifs, tant financiers qu'extra-financiers, liés à la performance de l'entreprise, ses objectifs et ses intérêts à long terme :

- trois critères financiers : le carnet de commandes, le chiffre d'affaires et l'EBITDA ;
- un critère extra-financier évalué selon un ensemble de critères RSE (note Ethifinance)

Il est rappelé que, selon une décision antérieure du Conseil d'administration, cette part variable représente un maximum de 50 % de la rémunération fixe annuelle si tous les critères de performance susmentionnés sont atteints, sans minimum garanti et avec des seuils de déclenchement exigeants pour chacun des quatre critères.

Par ailleurs, ce Conseil d'Administration, dans une optique de reconnaissance et d'association des salariés aux succès de l'entreprise, a décidé, sur recommandation du CNR, une attribution de trois nouveaux plans d'actions attribuées gratuitement à son personnel salarié pour un total de 322 809 actions correspondant à 0,722% du capital social. Ces plans sont destinés aux salariés dans les effectifs à la date de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, le 14 février 2022, ainsi qu'aux principaux cadres du groupe, hors mandataires sociaux. L'un de ces trois plans est soumis aux mêmes critères de performance que ceux applicables à la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux.

5. Participation mise en équivalence dans des sociétés de projet

5.1. Participation dans la Société R-Hynoca

Haffner Energy détient 15% des titres de la Société R-HYNOCA depuis la création de celle-ci en date du 26 juin 2019, ces titres étant constitutifs d'un apport en nature, pour un montant de 15 k€, d'une licence exclusive d'utilisation et d'exploitation de brevets protégeant le procédé HYNOCA® pour la production d'hydrogène.

Il a été conclu qu'Haffner Energy exerçait une influence notable sur R-HYNOCA compte tenu des éléments suivants :

- ✓ Haffner Energy est membre du conseil d'administration de R-HYNOCA,
- ✓ Haffner Energy a accordé une licence exclusive à R-HYNOCA et réalise des transactions de vente avec cette dernière.

La Société R-Hynoca clôture ses comptes au 31 décembre avec une première clôture au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021, la Société a enregistré une perte de 758 k€ et ses capitaux propres négatifs s'élevaient à - 1 470 k€.

La quote-part d'Haffner Energy (114 k€) dans les pertes de R-Hynoca excède au 30 septembre 2022 la valeur comptable de sa participation dans celle-ci (15 k€) ; l'investisseur a donc cessé, conformément à l'IAS 28.38, de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à hauteur de 15 k€.

Conformément à l'IAS 28.39, les pertes supplémentaires n'ont pas fait l'objet d'un passif car Haffner Energy n'a pas d'obligation légale ou implicite à ce titre et n'a pas effectué des paiements au nom de R-Hynoca.

5.2. Participations dans les sociétés de projet Pôle du Bourbonnais et SAS AEVHC

Dans la cadre des projets Roussel, Haffner Energy a souscrit au capital de deux sociétés de projet lors de leur création : la SAS AEVHC en août 2021 (projet Roussel Montmarault) et la SAS Pôle du Bourbonnais en octobre 2021 (projet Roussel Chamboeuf). Elle détient 10% du capital de 200 K€ de chacune de ces deux sociétés, libéré à moitié au 31 mars 2022. Haffner Energy est membre du Conseil de Surveillance des deux sociétés et participe au vote du budget. Sur la base de ces éléments, elle est réputée exercer une influence notable.

Pour accompagner le développement du projet du Pôle du Bourbonnais, il a été procédé en septembre 2022 au versement d'une partie de la libération du solde du capital social, soit 3 K€ pour la quote-part d'Haffner Energy.

Ces deux SPV poursuivent la structuration de leurs projets respectifs sans avoir d'activité opérationnelle à ce jour.

6. Données opérationnelles

6.1. Information sectorielle

Haffner Energy réalise l'intégralité de son activité sur les procédés uniques, SYNOCA® et HYNOCA®, qu'elle développe pour produire du gaz renouvelable et de l'hydrogène vert. Elle a abandonné son métier historique de cogénération, avec un dernier contrat aux Pays-Bas, AEB, achevé sur l'exercice précédent.

En l'application d'IFRS 8, la Société opère sur un seul secteur opérationnel et l'ensemble de son activité et de ses actifs sont actuellement situés en France.

6.2. Chiffre d'affaires

Haffner Energy reconnaît son chiffre d'affaires en application d'IFRS 15.

La Société n'a pas généré de chiffre d'affaires au 1^{er} semestre clos le 30 septembre 2022.

La société poursuit le déploiement du contrat R-Hynoca à Strasbourg, dont le chiffre d'affaires de la première phase a été reconnu sur les exercices précédents (1 193 K€ au 31 mars 2021 et 342 K€ au 31 mars 2022, dont 275 K€ au 30 septembre 2021). Conformément à l'avenant signé le 31 mai 2022 (cf point 3 – faits significatifs de la période), un démonstrateur d'une nouvelle génération est actuellement en cours de développement et fera l'objet d'essais au 1^{er} trimestre 2023, avant lancement de la phase 2 d'un montant de 2 854 K€. Par ailleurs, le contrat signé avec Carbonloop le 30 septembre 2022 n'a pas donné lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires à cette date.

L'activité de cogénération, avec un reliquat de chiffre d'affaires de 42 K€ au 30 septembre 2021 sur le contrat AEB aux Pays-Bas, est définitivement abandonnée.

En k€	30/09/2022	30/09/2021
Construction d'usines de cogénération		42
Production d'unités Hynoca		275
Total chiffre d'affaires	-	316

6.3. Autres produits

Au 30 septembre 2022, les autres produits sont constitués de produits liés à la sortie de contrats de crédits baux. Au 30 septembre 2021, ils comprenaient principalement des subventions pour un montant de 8 k€

En k€	30/09/2022	30/09/2021
Autres produits	18	9
Total autres produits	18	9

6.4. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles se décomposent comme suit :

En k€	Note	30/09/2022	30/09/2021
Achats non-stockés de matériels et fournitures		(47)	(437)
Achats d'études		(51)	31
Total Achats non-stockés et fournitures		(99)	(406)
Sous-traitance d'études, ingénieries et maintenance		-	-
Locations		(168)	(60)
Entretiens et réparations		(35)	(33)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		(542)	(542)
Frais de déplacements et missions		(89)	(81)
Publicité et communication		(54)	(7)
Autres charges externes		(517)	(66)
Total achats et charges externes		(1 405)	(789)
Total amortissements des immobilisations et droits d'utilisation		(134)	(115)
Taxes		(39)	(13)
Autres charges		(1 548)	(32)
Total autres charges		(1 587)	(45)

Au 30 septembre 2022, les achats et charges externes s'élevaient à 1 405 k€ (789 k€ au 30 septembre 2021). Elles comprennent des honoraires pour 542 k€ (recrutement, avocats et consultants) et des autres charges externes pour 517 k€ (personnel intérimaire ou détaché notamment).

Les autres charges se décomposent de la façon suivante :

En k€	30/09/2022	30/09/2021
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	(903)	-
Dotations nettes pour dépréciations sur actifs courants	-	-
Autres produits et charges	(644)	(32)
Autres charges	(1 548)	(32)

Au 30 septembre 2022, elles incluent essentiellement 923 k€ de provisions pour pertes à terminaison (complément pour perte à terminaison sur la phase 2 du contrat R-Hynoca et perte à terminaison sur le contrat Carbonloop)), des redevances de dépôt de brevet pour 362 k€ et des jetons de présence pour 250 k€.

6.5. Personnel et effectifs

6.5.1. Effectifs

La société est engagée dans un plan de recrutement massif pour accompagner et structurer sa forte croissance à venir. L'effectif de la société s'élève à 48 personnes au 30 septembre 2022 et les embauches se poursuivent avec un objectif d'une centaine de collaborateurs au 31 mars 2023.

	30/09/2022	30/09/2021
Cadres	25	15
Non cadres	7	6
Effectif moyen sur le semestre	32	21

6.5.2. Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

En k€	30/09/2022	30/09/2021
Salaires et traitements	(1 085)	(382)
Cotisations sociales	(343)	(148)
Charges au titre de régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies	(134)	(33)
Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie	(33)	(5)
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	(411)	
Autres charges de personnel	(29)	(17)
Total	(2 035)	(584)

Les paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres pour un montant de 411K€ correspondant à la quote-part du plan d'actions gratuites attribué le 26 avril 2022 (cf point 3 – faits significatifs de la période).

Avantages du personnel

La variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des indemnités de départ à la retraite se présente de la façon suivante :

En k€	Obligations au 30/09/2022	Obligations au 31/03/2022
Solde au 1er avril	(33)	(54)
Incidence des changements de méthode comptable		29
Comptabilisés en résultat net		
Coût des services de l'exercice	(33)	(10)
Coût financier de l'exercice	-	-
Compris dans les autres éléments du résultat global		
Perte (gain) liés à la réévaluation du passif (écart actuariel)	7	2
Total	(26)	20
Autres		
Prestations payées		
Total		
Solde au 30 Septembre	(59)	(33)

La Société applique la décision de l'IFRIC datant de mai 2021 concernant la méthode de calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

	30/09/2022	31/03/2022
Taux d'actualisation	3,30%	1,80%
Taux d'augmentation des salaires	1,00%	1,00%
Turnover	1,57%	1,57%
Age de départ en retraite	62 ans	62 ans
Table de mortalité	Table 2015-2017	Table 2015-2017

À la date de clôture et au regard de la matérialité des montants de 59 k€ au 30 septembre 2022 et 33 k€ au 31 mars 2022, des modifications raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes n'auraient affecté que de façon peu significative l'obligation au titre des indemnités de départ à la retraite.

7. Résultat financier

Les produits financiers et charges financières de la Société comprennent :

En k€	30/09/2022	30/09/2021
Charges d'intérêts sur emprunts	(32)	(33)
Charges d'intérêts sur avances remboursables		
Charges d'intérêts sur dettes de loyers IFRS 16	(4)	(5)
Total charges financières	(36)	(38)
Total produits financiers	-	-
Résultat financier	(36)	(38)

8. Impôts sur le résultat

8.1. Charge d'impôt sur le résultat

En k€	30/09/2022	30/09/2021
Impôt exigible	-	-
Impôt différé	9	1
CVAE	(5)	(5)
TOTAL	4	(4)

Les impôts différés ont été déterminés sur la base du taux d'imposition sur les sociétés de 25%, applicable en France à partir du 1^{er} janvier 2022.

8.2. Incertitudes relatives aux traitements fiscaux

La Société n'a identifié aucune incertitude significative relative aux traitements fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat.

9. Immobilisations incorporelles et corporelles

9.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

En k€	31/03/2022	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	30/09/2022
Concessions, brevets & droits similaires	524	13	-	-	-	536
Frais de développement en cours	2 489	1 949	-	-	-	4 438
Immobilisations incorporelles (valeur brute)	3 013	1 961	-	-	-	4 974
Amortissement conc, brevets & dts similaires	(134)	-	-	(18)	-	(153)
Amortissement autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Amortissement immobilisations incorporelles	(134)	-	-	(18)	-	(153)
Total valeur nette	2 878	1 961	-	(18)	-	4 821

Les variations des immobilisations incorporelles correspondent aux coûts de développement engagés par la Société relatifs au procédé Hynoca, essentiellement sur le prototype installé à Strasbourg dans le cadre du contrat R-Hynoca (cf point 3 – faits significatifs de la période). Elles comprennent notamment 700 K€ relatifs au rachat du démonstrateur de la phase 1, tel que prévu dans l'avenant du 31 mai 2022. Le montant du CIR déduit des frais de développement activés s'élève à 233 k€ au 30 septembre 2022.

9.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

En k€	31/03/2022	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	30/09/2022
Autres installations tech, matériel & outillage industriels	138	24	-	-	-	163
Agencements	-	-	-	-	-	-
Mobilier de bureau	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	158	40	-	-	-	199
Autres immobilisations corporelles	229	34	-	-	-	263
Immobilisations corporelles (valeur brute)	526	99	-	-	-	624
Amortissement autres installations tech, matériel & outillage	(60)	-	-	(16)	-	(76)
Amortissement Agencements	-	-	-	-	-	-
Amortissement mobilier de bureau	-	-	-	-	-	-
Amortissement matériel informatique	(129)	-	-	(12)	-	(141)
Amortissement autres immobilisations corp.	(144)	-	-	(15)	-	(159)
Amortissement immobilisations corporelles	(333)	-	-	(43)	-	(376)
Total valeur nette	193	99	-	(43)	-	249

Les acquisitions réalisées au 30 septembre 2022 correspondent essentiellement à du matériel de R&D, des agencements ainsi qu'à du matériel informatique.

9.3. Tests de dépréciation

Il n'a pas été identifié d'indice de pertes de valeur sur cette période.

10. Contrats de location

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à louer des locaux, des véhicules ainsi que des matériels :

- ✓ 3 baux immobiliers (3-6-9)
- ✓ des contrats de locations de véhicules dont la durée excède 24 mois.
- ✓ des contrats de location de matériels pour la R&D
- ✓ des contrats de location de matériel de bureau et d'informatique ainsi que des contrats de location de logiciels.

Les contrats exemptés pour courte durée correspondent essentiellement à des contrats de location de matériel de chantiers, des contrats de location immobilière ponctuelle, des contrats de petits matériels de R&D ainsi que des contrats de location de logiciel

Les contrats exemptés pour faible valeur correspondent essentiellement aux contrats de téléphonie.

Ces contrats représentent des charges de 166 k€ au 30 septembre 2022 et de 60 k€ au 30 septembre 2021, incluses au sein du poste « locations »

Les droits d'utilisation se décomposent de la manière suivante :

En k€	Locaux	Véhicules	Matériels	TOTAL
Solde au 31 mars 2022	317	51	9	377
Charge d'amortissement pour l'exercice	(48)	(23)	(2)	(73)
Reprise d'amortissement pour l'exercice	-			-
Ajouts à l'actif « droits d'utilisation »	14	30	18	61
Décomptabilisation de l'actif « droits d'utilisation »	-	(16)	(24)	(40)
Solde au 30 Septembre 2022	284	41	1	325

Par ailleurs, les impacts afférents sur le compte de résultat et en termes de flux de trésorerie se présentent comme suit :

- Montants comptabilisés en résultat net

En k€	30/09/2022	30/09/2021
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	(4)	(5)
Charges d'amortissement sur l'exercice	(73)	(70)
Charges liées aux contrats de location de courte durée	(128)	(50)
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée sur des actifs de faible valeur	(5)	(2)
Solde au 30 Septembre	(210)	(126)

- Montants comptabilisés en flux de trésorerie :

En k€	30/09/2022	30/09/2021
Total des sorties de trésorerie imputables aux contrats de location	(55)	(75)

11. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se décomposent comme suit :

En k€	30/09/2022	31/03/2022
Titres mis en équivalence	23	20
Dépôts et cautionnements versés	198	153
Autres actifs financiers non courants		
Actifs financiers non courant	221	173

Les titres mise en équivalence comprennent les 15% dans la société R-Hynoca, dépréciés à 100% (cf. 5 .1) et la participation dans les sociétés de projet Pôle du Bourbonnais et AEVHC (5.2).

12. Créances clients et autres actifs courants-

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

En k€	30/09/2022	31/03/2022
Créances clients	1 259	1 157
Actifs sur contrat client courants	-	-
Dépréciation des créances au titre des pertes attendues	(503)	(503)
Total créances clients	756	654
Total Créances d'impôt courant	-	-
Charges constatées d'avance	151	144
Créances fiscales	1 761	1 490
Créances sociales	1	-
Autres actifs courants	6 838	393
Total autres actifs courants	8 751	2 027

Au 30 septembre 2022, les créances clients comprennent essentiellement le solde de la phase 1 du contrat R-Hynoca (553 K€) et des créances d'antériorité supérieure à un an pour 604 K€ TTC, provisionnées à 100% (503 K€).

Les créances fiscales comprennent des créances de TVA (respectivement 565 k€ au 30 septembre 2022 et 989 k€ au 31 mars 2022) ainsi que la créance liée au CIR (respectivement 846 k€ au 30 septembre 2022 et 396 k€ au 31 mars 2022).

Les autres actifs courants comprennent au 30 septembre 2022 des avances fournisseurs pour 6 822 K€. Compte tenu d'allongements significatifs dans les délais d'approvisionnement de certains composants clés (compresseurs, fours de reformage et PSA), la Société a engagé des commandes pour constituer des stocks de sécurité et être en mesure de disposer des sous-ensembles dès que les livraisons aux clients devront être effectuées. L'engagement s'élève à 14,1 M€ sur lesquels des acomptes ont été versés pour 6,5 M€. La société a également versé un acompte pour une commande à HRS d'une station de ravitaillement en hydrogène (cf point 3 – faits significatifs de la période).

13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En k€	30/09/2022	31/03/2022
Comptes bancaires	48 552	61 025
Equivalents de trésorerie	262	404
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière	48 814	61 429
Découverts bancaires remboursables à vue et utilisés pour les besoins de la gestion de la trésorerie	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie	48 814	61 429

Les équivalents de trésorerie sont constitués par le contrat de liquidité confié à Portzamparc.

14. Capitaux propres

14.1. Capital social

Le capital social de la Société est constitué uniquement d'actions ordinaires :

	Actions ordinaires	
	30/09/2022	31/03/2022
Nombre d'actions :		
En circulation à l'ouverture	44 693 457	363 506
Division du nominal	-	35 987 094
Diminution de capital	-	-
Augmentation de capital	-	8 342 857
En circulation à la clôture – actions entièrement libérées	44 693 457	44 693 457

14.2. Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir les activités de développement.

Par ailleurs, le financement des activités de la Société se fait principalement par des levées de fonds via l'obtention d'emprunts, de subventions, d'avances remboursables et des augmentations de capital.

14.3. Résultat par action

Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (de base)

	30/09/2022	30/09/2021
En k€		
Résultat net de la période, attribuable aux propriétaires de la Société	(5 273)	(1 656)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(5 273)	(1 656)

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base)

	30/09/2022	30/09/2021
Nombre d'actions ordinaires au 1er Octobre	44 693 457	363 506
Division du nominal	-	-
Diminution de capital	-	-
Augmentation de capital (en nombre d'actions)	-	-
Effet dilutif des stock options et actions gratuites	- 50 280	-
Actions d'autocontrôle	- 36 322	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 30 Septembre	44 606 855	363 506
Résultat de base par action en €	- 0.12	- 4.56
Résultat dilué par action en €	- 0.12	- 4.56

15. Provisions et passifs éventuels

Au 30 septembre 2022, la société a enregistré un complément de 922 K€ de provision pour contrats déficitaires (contrats R-Hynoca et Carbonloop) pour tenir compte à la fois de l'évolution de la technologie vendue et d'un contexte de prix des approvisionnements inflationniste.

La provision pour garantie correspond au reliquat sur le contrat de cogénération AEB qui s'éteint au 15 juin 2023.

En k€	31/03/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassements	30/09/2022
Provisions pour litiges - non courant	-	-	-	-	-
Provisions pour garanties - non courant	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques - non courant	2 277	922	-	-	3 200
Provisions non courantes	2 277	922	-	-	3 200
Provisions pour litiges - courant	5	-	-	-	5
Provisions pour garanties - courant	50	-	(19)	-	31
Autres provisions pour risques - courant	5	-	-	-	5
Provisions courantes	59	-	(19)	-	41

16. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 680 k€ au 30 septembre 2022 contre 630 k€ au 31 mars 2022. Ce montant de 630 K€ est relatif à une subvention d'investissement octroyée le 15 mars 2021 par la BPI pour un montant global de 700 k€ (inscrite pour 630 k€ en autres passifs non courants et pour 70 k€ en passifs courants). Cette aide a pour objet de financer pour partie la modernisation de l'outil industriel d'Haffner Energy. Elle finance des dépenses prévues initialement sur une période allant du 21 janvier 2021 au 21 janvier 2023, dont la société a demandé début décembre 2022 le report de 12 mois. Cette subvention a donné lieu à un premier versement de 350 k€ inscrit dans les comptes de la Société au 31 mars 2021. Le solde doit être versé à l'achèvement des travaux. Il est prévu à ce jour d'étaler le produit de cette subvention de façon linéaire sur 10 ans.

Les 50 k€ supplémentaires comptabilisés au 30 septembre 2022 correspondent à la dette sociale sur le programme d'actions gratuites attribué le 26 avril 2022 (cf point 3 – faits significatifs de la période et charges de personnel 6.5.2).

17. Emprunts, dettes financières et dettes de loyer

17.1. Principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

En k€	Devise	Taux d'intérêt variable/fixe	Taux contractuel	Date d'échéance	Valeur nominale	30/09/2022	31/03/2022
						Valeur comptable	Valeur comptable
Prêt CE	EUR	Taux fixe	1,80%	30.04.2025	750	396	470
Prêt Atout BPI	EUR	Taux fixe	2,50%	31.05.2025	1 300	894	1 056
Prêt CE	EUR	Taux fixe	1,25%	30.09.2028	500	500	500
Prêt CE	EUR	Taux fixe	1,25%	31.01.2029	500	500	500
Total emprunts					2 550	2 290	2 527
Prêt garantie Etat (PGE) - BNP	EUR	Taux fixe	0,75%	04.05.2026	780	731	796
Prêt garantie Etat (PGE) - KOLB	EUR	Taux fixe	0,57%	19.05.2026	520	477	520
Total prêts garantie Etat (PGE)					1 300	1 208	1 316
Avance remboursable Bpifrance	EUR	Taux fixe			1 660	743	909
Avance remboursable Ademe	EUR	Taux fixe			997	997	997
Total avances remboursables					2 657	1 740	1 906
Compte-courant associé - P. Haffner	EUR				1	1	
Compte-courant associé - M. Haffner	EUR				4	4	
Compte-courant associé - Conseil administration	EUR				166	166	5
Comptes courants associés					170	170	5
Dette de loyers	EUR	Taux fixe			362	362	395
Total					7 039	5 770	6 149

L'avance remboursable BPI France correspond à 4 PRI (Prêt Régional Innovation) portant sur différentes briques de la technologie Hynoca®. L'échéance est au 31 mars 2026.

L'avance remboursable ADEME correspond à un contrat d'aide à l'innovation signé en janvier 2018 pour financer le projet Vitrhydrogène (conception d'un procédé de thermolyse/gazéification de biomasse en vue de la production d'hydrogène). La société a reçu 997 K€ au titre au titre du financement initial et de la validation de l'étape-clé n°1. La société a décidé de ne pas poursuivre le projet et le comité de pilotage de l'ADEME du 16 novembre 2022 a acté la fin de celui-ci. La société a opté pour un remboursement anticipé de l'avance, dont 318 K€ en avril 2023 et le solde en avril 2024.

18.Fournisseurs et autres passifs courants et non courants

Les dettes fournisseurs et autres passifs se décomposent comme suit :

En k€	30/09/2022	31/03/2022
Total dettes fournisseurs	2 217	1 620
Dettes sociales	849	928
Dettes fiscales	414	218
Avances et acomptes clients	987	1 500
Autres dettes courantes	2	2
Produits de subvention différés	583	70
Total autres passifs courant	2 835	2 718
Autres passifs non courants	680	630
Total	5 733	4 969

Les dettes sociales comprennent principalement au 30 septembre 2022 et au 31 mars 2022 une provision pour bonus et primes octroyées au personnel.

Les produits de subvention différés comprennent pour 513 K€ la facture d'acompte émise dans le cadre du contrat Carbonloop. Par ailleurs, le règlement de cette facture d'acompte a été imputé sur l'acompte de 1 500 K€ reçu dans le cadre du contrat commercial signé avec Kouros SA le 28 octobre 2021, portant ainsi son solde à 987 K€ au 30 septembre 2022.

19. Instruments financiers et gestion des risques

19.1. Classement et juste valeur des instruments financiers

En k€	Catégorie comptable	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	30/09/2022		31/03/2022	
			Total de la valeur nette comptable	Juste valeur	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur
Dépôts et cautionnements	Juste valeur	Niveau 2 - Note 2	198	198	153	153
Total actifs financiers non courants			198	198	153	153
Créances clients	Coût amorti	Note 1	756	756	654	654
Autres actifs financiers courants	Coût amorti	Note 1	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	Note 1	48 814	48 814	61 429	61 429
Total actifs financiers courants			49 570	49 570	62 083	62 083
Total actif			49 769	49 769	62 236	62 236
Emprunts et dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 4	3 785	3 785	4 671	4 671
Total passifs financiers non courants			3 785	3 785	4 671	4 671
Dettes de loyers non courant	Coût amorti	Niveau 2 - Note 3	291	291	266	266
Comptes-courants associés	Juste valeur	Niveau 2 - Note 4	171	171	5	5
Emprunts et dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 4	1 453	1 453	1 078	1 078
Dettes fournisseurs	Coût amorti	Note 1	2 217	2 217	1 620	1 620
Total passifs financiers courants			3 841	3 841	2 698	2 698
Dettes de loyers courant	Coût amorti	Note 3	71	71	129	129
Total passif			7 988	7 988	7 370	7 370

Note 1 - La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants est jugée correspondre à une approximation de leur juste valeur.

Note 2 - La différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur des prêts et cautionnement est jugée non significative.

Note 3 - Comme autorisé par les normes IFRS, la juste valeur de la dette de loyers et son niveau dans la hiérarchie de la juste valeur n'est pas fournie.

Note 4 - La juste valeur des emprunts et dettes financières a été estimée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché.

19.2. Gestion des risques

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit et au risque de liquidité. Le risque de change n'est pas significatif.

19.2.1. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de la Société est limité dans la mesure où ses principaux emprunts sont à taux fixe. La Société n'a recours à aucun instrument financier dérivé pour couvrir son risque de taux d'intérêt.

19.2.2. Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour la Société dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Les valeurs comptables des actifs financiers représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont détenus auprès de contreparties bancaires et d'institutions financières de premier rang.

La Société considère que sa trésorerie et équivalents de trésorerie présentent un risque très faible de risque de crédit au vu des notations de crédit externes de leurs contreparties.

Créances clients et actifs sur contrats

Le risque de crédit lié aux créances détenues sur les clients est jugé maîtrisé. Les dépréciations comptabilisées concernent des créances avec une antériorité significative et pour lesquelles à la date d'arrêté des comptes IFRS la Direction considère le risque de non recouvrement comme élevé (cf. note 12).

19.2.3. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposée la Société lorsqu'elle éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'objectif de la Société pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation de la Société.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers à la date de clôture s'analysent comme suit. Les montants, exprimés en données brutes et non actualisées, comprennent les paiements d'intérêts contractuels.

30/09/2022	En ké		Flux financiers contractuels			
	Valeur comptable	Total	moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts et dettes financières	5 238	5 238	1 453	1 226	2 559	-
Dettes de loyer	362	362	71	114	112	64
Dettes fournisseurs	2 217	2 217	2 217			
Autres passifs financiers	3 515	3 515	1 848	190	1 477	
Total passifs financiers	11 333	11 333	5 589	1 531	4 149	64

20. Transaction avec les parties liées

K€	30/09/2022	31/03/2022
Transactions avec la Société R-Hynoca		
Chiffre d'affaires	-	342
Créances client (TTC)	-	-
Actifs sur contrat	553	553
Transactions avec la Société Kouros		
Redevances de licences	-	1 000
Avances et acomptes reçus	987	1 500
Dette	56	56
Charge	-	131
Transaction avec la SCI Darian, détenue par Philippe Haffner et ses enfants		
Loyer SCI Darian	32	61
Location SCI Darian - Dette IFRS 16	200	221

21. Engagement hors bilan

Les engagements hors bilan s'élevaient à 5 986 K€ au 31 mars 2022. Ils sont de 4 764 K€ au 30 septembre 2022.

Sur le semestre, la Société a comptabilisé pour 700 K€ le rachat du démonstrateur de la phase 1 du contrat R-Hynoca qui figurait en engagement hors bilan au 31 mars 2022 (cf. 3.1). Elle a par ailleurs donné une garantie de performance de 461 K€ sur le deuxième démonstrateur dans le cadre de ce même contrat.

Par ailleurs, la garantie bancaire associée au dernier contrat de cogénération AEB se réduit en fonction de la réduction de la garantie accordée au client.